

## DECISION N° 28/2022

**Objet : Avenant n° 1 relatif au marché de travaux sur le site des Tanzmatten – Programme 2021  
Lot n° 1 : Menuiseries extérieures aluminium**

La Ville de Sélestat a passé des marchés pour des travaux sur le site des Tanzmatten – Programme 2021.

Ces travaux ont été scindés en 7 lots.

Par décision du maire en date du 21 octobre 2021, le lot n° 1 : Menuiseries extérieures aluminium a été attribué à :

Entreprise KELLER de 67600 SELESTAT  
Pour un montant HT de 14 576,00 € HT soit 17 491,20 € TTC

En raison de la conjoncture actuelle, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le prix de l'aluminium a augmenté de + 20 % et le prix du vitrage de 100 %.

Par conséquent, l'entreprise KELLER a informé la Ville de la revalorisation de son offre engendrant une augmentation de son offre de base.

Total avenant ..... **2 623,68 € HT**  
Soit ..... 3 148,42 € TTC  
% d'augmentation par rapport au marché initial de ..... **18 %**

Nouveau montant du marché ..... **17 199,68 € HT**  
Soit ..... 20 639,62 € TTC

Le présent avenant est donc justifié car les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues.

Par ailleurs, le marché est prolongé jusqu'au 31 août 2022.

### Le Maire de la Ville de Sélestat,

- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article L2194-1
- Vu** les crédits prévus au budget 2022, sous le chapitre 23 : immobilisations en cours, imputation interne 2313 - 33001 - R0004,

.../...

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE :**

D'établir l'avenant n° 1 relatif au marché de travaux sur le site des Tanzmatten – Programme 2021 - pour le lot n° 1 : menuiseries extérieures aluminium, passé avec l'entreprise KELLER, pour un montant de 2 623,68 € HT, soit un nouveau montant de marché de 17 199,68 € HT soit 20 639,62 € TTC.

De prolonger le marché jusqu'au 31 août 2022.

(CPA/cs)

Fait à Sélestat, le 28 juin 2022

Le Maire,



**Marcel BAUER**